

MAIRIE DE CHAMPLAN
91160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Essonne

Centre Communal d'Action Sociale
Votre correspondant : **Laetitia SERVOIR**
Tél. : 01.69.74.86.60
Contact-mairie@ville-champlan.fr

N/ Réf. : CL/DG/JH/LS/2022/ D 1528



CHAMPLAN, le **31 MAI 2022**

OBJET : Plan Canicule 2022 – Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan canicule 2022, **les personnes vulnérables demeurant à leur domicile durant la période des fortes chaleurs** peuvent être inscrites sur un registre tenu en Mairie.

Dans l'hypothèse où le Préfet de l'Essonne déclencherait le plan d'alerte et d'urgence, ce registre permettra de cibler au mieux l'intervention des services de la Mairie, qui vous proposeront alors :

- Pour les personnes fragiles, isolées et ayant des difficultés à se déplacer, un accompagnement particulier sera mis en place, n'hésitez pas à nous en faire part,
- Un contact téléphonique régulier pour s'assurer que tout va bien et vous prodiguer les conseils nécessaires à la gestion de ces périodes de chaleurs extrêmes,

L'inscription est gratuite et peut s'effectuer tout au long de l'année en Mairie. C'est une démarche volontaire et facultative qui s'effectue à la demande de la personne concernée, de son représentant légal ou d'un tiers (personne physique ou morale proche de la personne)

Les modalités d'inscription sont les suivantes (au choix) :

- **En remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant par courrier au CCAS (Place de la Mairie, 91160 CHAMPLAN) ou par email (contact-mairie@ville-champlan.fr)**
- **Avec l'aide d'un agent par téléphone au 01.69.74.86.60**

Merci de bien vouloir nous informer pour toute absence supérieure à trois jours, afin d'éviter notre intervention à votre domicile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Christian LECLERC
Maire de CHAMPLAN

Patricia VERCAIGNE
Adjointe au Maire en charge du Social

Centre Communal d'Action Sociale
91160 CHAMPLAN

Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage exclusif du CCAS. La loi du 6 Août 2004, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous accorde un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données à caractère personnel. Toute personne inscrite peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer le service de tout changement de situation. Elle peut demander sa radiation à tout moment

Toute correspondance doit être transmise impersonnellement à Monsieur le Maire de CHAMPLAN

Place de la Mairie - 91160 CHAMPLAN

☎ 01.69.74.86.60 OU 86.51 - 📠 01.69.10.09.28 - ✉ contact-mairie@ville-champlan.fr

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPLAN

La commune de Champlan avec l'équipe du CCAS vous propose une inscription sur le registre nominatif pour un accompagnement personnalisé. Merci de compléter le formulaire ci-dessous.

Je soussigné (e) :

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

En ma qualité de (si nécessaire lien de parenté avec l'intéressé (e)).....

Pour les représentants légaux merci de fournir le jugement.

Sollicite l'inscription sur le registre nominatif de :

Nom, Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Téléphone

IMPORTANT

Merci de bien vouloir nous informer par ce courrier ou par téléphone au 01 69 74 86 60 de toute absence supérieure à trois jours, afin d'éviter notre intervention à votre domicile.

PERIODE D'ABSENCE PREVUE :

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

A le
Signature du demandeur